



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Crise COVID-19

Cinq mesures de soutien à l'économie pour un montant total de 115 millions de francs et un impact de 188,5 millions

Le Conseil d'Etat prévoit 20 millions de francs pour le soutien de l'industrie; 50 millions pour les cas de rigueur; 20 millions pour le soutien à la consommation et au commerce local, 10 millions pour le soutien à la culture et 15 millions pour la prise en charge de 10% des salaires du mois de novembre des employés au bénéfice de RHT travaillant dans des entreprises dont le gouvernement a ordonné la fermeture. Le chef du DFIRE a par ailleurs présenté un état complet des engagements financiers de l'Etat depuis le début de la crise sanitaire. Il s'agit d'une cinquantaine de mesures pour un montant de 492 millions. L'impact économique de mesures s'élève à 188,5 millions.

En préambule du nouveau plan de soutien à l'économie, le chef du DFIRE a présenté un état de situation au 19 octobre 2020 des engagements financiers liés à la crise du COVID-19. Il ressort que la quarantaine de mesures mises en œuvre par le canton atteignent un montant total de 492 millions de francs. C'est 26 mios de plus que le précédent relevé du 14 septembre, dont 15 millions supplémentaires pour les établissements médico-sociaux (EMS) et socio-éducatifs (ESE).

Tous les domaines d'activités de l'Etat sont concernés et ses départements impactés: santé et social (DSAS) 228 mios, économie (DEIS) 150 mios dont 100 mios pour le fonds de garantie COVID-19, transports publics et accueil de jour (DIRH) 76 mios, formation et culture (DFJC) 33 mios, sécurité (DES) 5 mios. En sus des engagements du Canton, différentes mesures ont été financées par la Confédération pour un montant additionnel estimé à 72 mios. S'ajoutent les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), versées de mars à fin octobre par les caisses de chômage du canton pour un montant provisoire de 766 mios, dont 635 mios versés par la seule Caisse cantonale de chômage.

Nouvelles mesures de soutien

Au nom du Conseil d'Etat, le chef du DEIS a annoncé par ailleurs un nouveau plan de soutien à l'économie vaudoise comportant cinq mesures majeures pour un montant total de 115 millions: 20 millions pour le soutien de l'industrie; 50 millions pour les cas de rigueur; 20 millions pour le soutien à la consommation et au commerce local, 10 millions de soutien à la culture et, afin de soutenir le pouvoir d'achat, une enveloppe de 15 millions pour la prise en charge de 10% des salaires du mois de novembre des employés au bénéfice de RHT dans les entreprises dont le Conseil d'Etat a ordonné la fermeture.

Le fonds de soutien à l'industrie (20 mios) a pour objectif la création et le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud. (impact économique 20 mios) Les cas de rigueur (50 mios) sont l'hôtellerie-restauration, le tourisme, les parcs animaliers, l'événementiel, les caristes, les agences de voyage, les forains et les discothèques/night-clubs (impact économique 67,5 mios) Le montant de 50 millions prévu par le canton sera complété par un montant de 18 millions provenant de la Confédération. L'opération welQome 2 (20 mios) sera lancée au plus vite avec des bons valables jusqu'au 31 août 2021. La validité des bons welcome 1 devrait être également prolongée jusqu'à cette date; les secteurs visés par welQome 2 sont les activités et loisirs, la culture, l'hébergement, la restauration, le terroir vaudois, les transports et les vigneron et brasseurs. Avec son effet levier, welQome 2 devrait induire un impact économique de 60 millions.

10 millions pour la culture

Le Conseil d'Etat vaudois a également pris la décision de réalimenter le fonds COVID-culture à hauteur de 10 mios. Cette somme s'ajoute à la part fédérale, portant le montant à disposition du secteur culturel à hauteur de 26 mios pour une troisième phase d'aide qui couvre la période novembre 2020 à décembre 2021. A la poursuite des mesures d'indemnisation pour les annulations et reports, s'ajoute un nouveau mécanisme de soutien aux entreprises culturelles qui se transforment et se réorientent afin d'assurer leur avenir.

Lors du bouclage des comptes 2019, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer un préfinancement de 403 mios au COVID-19. Ces ressources permettent de financer une large part des mesures engagées depuis le début de la pandémie ou annoncées ce jour.

Dans le cadre plus large de sa politique anticyclique, le canton a déjà adopté en 2020 plus de 50 objets d'investissement pour un montant de 446 mios. Le projet de budget 2021 de l'Etat prévoit une croissance des dépenses courantes de 2,3%, une hausse des effectifs de 350 postes ainsi qu'une augmentation de 44 mios pour les investissements. Des moyens supplémentaires qui intègrent les nouveaux projets prioritaires comme le Plan climat, renforcent les infrastructures, soutiennent efficacement les secteurs en difficultés et maintiennent ainsi la cohésion sociale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS